



## Déclaration liminaire SNUDI FO 49 lors de la CAPD du 1er mars 2022

*Monsieur le Directeur Académique,*

Un mois après la grève massive du 13 janvier, les proches du président de la République « lâchent une bombe » : ce sont les mesures que le président envisage de prendre s'il est élu en 2022 ... la fusion du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports avec ceux de la Culture et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la suppression du CAPES, la « fin du recrutement à vie » dans l'Éducation nationale. Aucun démenti n'a été apporté par l'Élysée, et en effet depuis 5 ans, la politique menée par le gouvernement sert d'autres intérêts que ceux de l'École Publique et de ses personnels.

Nous l'avons vu, avec le concours pour devenir Professeur des Ecoles repoussé d'un an, l'objectif de réduire le nombre de fonctionnaire dans le cadre de la Loi de la Transformation de la Fonction Publique se confirme puisque les étudiants en Master 2 ne seront plus PE Stagiaires mais étudiants en alternance ; ce qui représente 9000 fonctionnaires de moins, des étudiants avec 865 euros brut par mois, envoyés sans formation dans les classes pour y enseigner 8h par semaine.

Nous comprenons qu'avec la baisse du nombre de postes au concours (plus de 10 000 en moins en 5 ans), la précarisation et les contre-réformes, cela ait découragé des milliers de candidats.

Alors, face à l'explosion des effectifs par classe, face à la pénurie de remplaçants, c'est la contractualisation qui est choisie : des contractuels moins chers et corvéables à merci ! C'est aussi le recrutement local et la mise en oeuvre de la loi Rilhac : la création des postes de directeurs à profil le confirme.

Les collègues vont subir les conséquences des mesures de carte scolaire qu'impliquent la mise en place des postes à profil. Ils seront, pour certains, lourdement lésés.

FO n'a pas signé la loi de refondation et ses « mesures phares » (postes à profils, dédoublements de certains niveaux...) car ils visent à détruire l'Éducation nationale en s'attaquant au cadre national de l'école et au Statut de ses enseignants.

Une forme d'autoritarisme de l'administration se met en place : sur le fonctionnement des écoles, sur la répartition des classes, certains niveaux n'étant accessibles que par la procédure du mouvement à profil. L'autonomie des écoles se renforce avec des contractuels qui pourront être recrutés directement par le directeur d'école ; cela signifie des personnels soumis à toute pression locale, politique et économique.

Supprimer les concours, recourir au recrutement massif de contractuels pour « enseigner du CP à la 3<sup>ème</sup> » ... c'est aller vers la privatisation de l'École, la fin des statuts.

A l'ordre du jour de cette CAPD : les promotions et les recours aux appréciations PPCR... Les avancements des collègues vont à nouveau se faire en toute opacité, l'arbitraire étant devenu la règle. **Pour sa part, notre fédération, la FNEC FP FO, n'a pas signé PPCR.**

De la même manière, FO s'oppose à la « grande loterie » des nouvelles règles de mouvement présentées récemment en Groupe de Travail départemental. Ce n'est que la logique destruction du Statut voulu par le gouvernement d'Emmanuel Macron.

Le SNUDI FO 49 soutiendra donc les mobilisations contre les suppressions de postes et pour un recours massif de personnels sous statut : le recrutement de 3 PE stagiaires sur liste complémentaire est loin de suffire ; Il est question de recruter 36 contractuels supplémentaires ? Le SNUDI FO 49 demande le ré-abondement des listes complémentaires et d'avantage de recrutements .... mais SOUS STATUT de la Fonction Publique!